



MAIRIE DE PARIGNY

Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PARIGNY, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal « Georges Subrin », sous la présidence de Madame CROUZIER Marie, Maire.

Présents : Mmes/Mrs CROUZIER Marie, BARTASSOT Jean-Baptiste, LEPINASSE Christiane, BONNEFOY Alain, REMY Alain, MOTET Marie-Claude, FRAISSE Isabelle, BONNEFOND Marie-Claude, VANSEVEREN Patrick, PIROZZINI Olivier, PEIRANO Elodie, VASSOILLE Michel, BRUYERE Thibault

Absents excusés :

Mme GOUTTEBARON Anne a donné pouvoir à M. BARTASSOT Jean-Baptiste
M. JANILLON Mickaël a donné pouvoir à Mme CROUZIER Marie

Absents :

Secrétaire de séance : M. BARTASSOT Jean-Baptiste

Avant de débiter la séance, Madame le Maire tient à accueillir les deux nouveaux membres élus du conseil municipal, Messieurs VASSOILLE Michel et BRUYERE Thibault.

Elle leur souhaite la bienvenue et espère que tout le monde va pouvoir travailler dans le même sens, sans opposition systématique.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2026
- Constitution des commissions communales
- Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes
- Questions diverses

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2026 (dernier du précédent mandat) a été adressé aux élus par mail.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

VOTE		Pour : 15 (dont 2 procurations)	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	---------------------------------	----------------	------------	-------------

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

DELIBERATION N° 2026-008

Madame le Maire précise que ces commissions formulent des avis consultatifs destinés à permettre au conseil municipal, seul décisionnaire, de délibérer.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a déterminé la nature et la composition des commissions municipales qui sont les suivantes :

Sécurité, environnement, patrimoine	Enfance, éducation, culture	Vie du village, solidarité, tissu associatif	Communication (bulletin, site internet)	Finances, ressources humaines
Jean-Baptiste Bartassot -Alain Bonnefoy -Mickaël Janillon -Olivier Pirozzini -Alain Rémy -Isabelle Fraisse -Patrick Vanseveren -Marie-Claude Motet -Michel Vassoille -Marie-Claude Bonnefond	Christiane Lépinasse & Mickaël Janillon -Marie-Claude Bonnefond -Elodie Peirano -Isabelle Fraisse	Alain Bonnefoy -Marie-Claude Motet -Marie-CI Bonnefond -Mickaël Janillon -Anne Gouttebaron	Christiane Lépinasse -Marie-Claude Bonnefond -Isabelle Fraisse -Marie-Claude Motet -Thibault Bruyere	Mickaël Janillon -Jean-B Bartassot -Christiane Lépinasse -Alain Bonnefoy -Olivier Pirozzini -Isabelle Fraisse -Elodie Peirano -Thibault Bruyere

- Commission Sécurité, environnement, patrimoine

Vice-président : Jean-Baptiste Bartassot

- Sécurité :
Alain Bonnefoy, Olivier Pirozzini, Patrick Vanseveren, Alain Rémy, Michel Vassoille
- Environnement :
 - Urbanisme, aménagement Alain Bonnefoy, Mickaël Janillon, Isabelle Fraisse, Patrick Vanseveren, Alain Rémy, Marie-Claude Motet, Michel Vassoille
 - Voirie, réseaux divers Alain Bonnefoy, Mickaël Janillon, Olivier Pirozzini, Patrick Vanseveren, Alain Rémy, Michel Vassoille
- Patrimoine :
Alain Bonnefoy, Mickaël Janillon, Marie-Claude Bonnefond, Olivier Pirozzini, Patrick Vanseveren, Alain Rémy, Michel Vassoille, Marie-Claude Motet

- Commission Enfance, éducation, culture

Vice-présidents : Christiane Lépinasse & Mickaël Janillon

- Petite enfance :
Christiane Lépinasse, Marie-Claude Bonnefond, Isabelle Fraisse
- Ecole :
Christiane Lépinasse, Elodie Peirano, Isabelle Fraisse
- Sport :
Mickaël Janillon, Alain Bonnefoy, Christiane Lépinasse
- Culture – événementiel :
Mickaël Janillon, Marie-Claude Bonnefond, Olivier Pirozzini, Christiane Lépinasse, Marie-Claude MOTET

- Commission Vie du village, solidarité et tissu associatif

Vice-président : Alain Bonnefoy

- Vie du village :
Mickaël Janillon, Marie-Claude Bonnefond, Marie Claude Motet
- Solidarité :
Anne Gouttebaron, Marie Claude Motet, Mickael Janillon, Isabelle Fraisse, Marie Claude Bonnefond, Elodie Peirano
- Tissu associatif (associations et liens entre associations) :
Anne Gouttebaron, Marie-Claude Motet, Mickaël Janillon

- Commission Communication

Vice-présidente : Christiane Lépinasse

- Bulletin :
Marie-Claude Motet, Marie-Claude Bonnefond, Isabelle Fraisse, Thibault Bruyere
- Site internet :
Marie-Claude Motet, Marie-Claude Bonnefond, Isabelle Fraisse, Thibault Bruyere

- Commission Finances – Ressources humaines

Vice-président : Mickaël Janillon

- Préparation du budget
- Recherche d'efficience

Jean-Baptiste Bartassot, Christiane Lépinasse, Alain Bonnefoy, Marie-Claude Bonnefond, Olivier Pirozzini, Isabelle Fraisse, Elodie Peirano, Thibault Bruyere

VOTE		Pour : 15 (dont 2 procurations)	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
-------------	--	--	-----------------------	-------------------	--------------------

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

DELIBERATION N° 2026-009

Madame le Maire expose au conseil municipal la règle de fixation des indemnités Maire et adjoints.

Elle explique :

- Le principe général du régime indemnitaire des élus,
- Les fonctions ouvrant droit à l'indemnité,
- Le calcul des indemnités maire et adjoints,
- Le calcul de l'enveloppe,
- Le plafonnement des indemnités,
- Les prélèvements supportés par les indemnités de fonction,
- Pourquoi verser une indemnité aux élus,
- Exemple d'indemnités de fonctions d'élus

Après cet exposé, Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer et il rappelle qu'il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe communale, au Maire, aux adjoints et à des conseillers délégués. Que toutes ces fonctions sont de nature gratuite mais donnent lieu au versement d'indemnités de fonctions destinées à compenser les frais courants inhérents à leur mandat et non pas d'un salaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

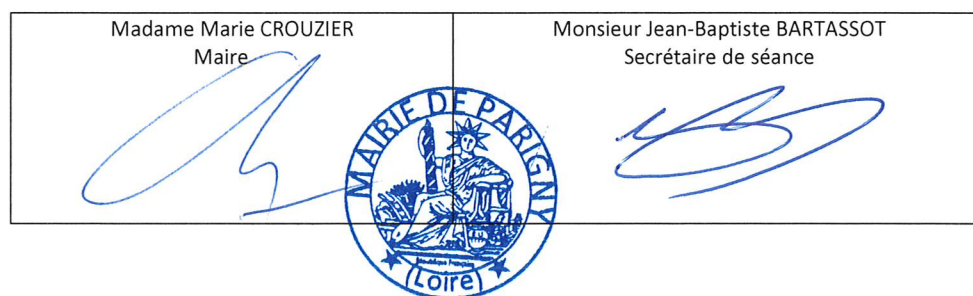
- 1) **FIXE** le montant des indemnités de fonction du Maire à 44,3 % de l'indice de référence 1027, avec effet au 22 mars 2026,
- 2) **FIXE** le montant des indemnités des adjoints, qui prendra effet lorsque la délibération sera exécutoire, comme suit :
 - Le premier et le troisième adjoints percevront 11,77 % de l'indice 1027
 - La deuxième adjointe percevra 2.77 % de l'indice 1027
- 3) **FIXE** le montant du conseiller municipal délégué, qui prendra effet lorsque la délibération sera exécutoire, comme suit :
 - Le conseiller municipal délégué percevra 9 % de l'indice 1027

VOTE		Pour : 15 (dont 2 procurations)	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	---------------------------------	----------------	------------	-------------

QUESTIONS DIVERSES

- Une entreprise nous a fait parvenir une proposition de services pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Madame le Maire détaille les tarifs et indique que ce point devra être étudié en commission sécurité.
- Madame le Maire indique que la commune a été destinataire d'un devis de l'entreprise MOTET PAYSAGES pour la gestion de l'entretien des espaces verts pour 2026 d'un montant de 7 795 € HT soit 9 534 € TTC. Ce sujet devra être évoqué en commission.
- Madame le Maire informe qu'une enquête publique pour la modification du Plan Local d'Urbanisme doit avoir lieu. Le conseil devra décider de la poursuite de la procédure lors de la prochaine séance. Le bureau d'études Oxyria a indiqué qu'il faudrait prévoir une étude pour la sécurisation en centre bourg.
- Jean-Baptiste BARTASSOT informe qu'il y a un problème dans les vestiaires du club de football au niveau du sol et des murs humides. La fin des travaux de ce bâtiment date de 2018. On ne retrouve pas la déclaration de fin de chantier adressé à la sous-préfecture. Il se convient de se rapprocher des entreprises ou du cabinet Oxyria pour faire jouer la garantie.
Il précise qu'il faudra faire le point sur les serrures des bâtiments.
Il a été à Montbrison pour une réunion concernant les manifestations sportives.
- Alain REMY demande si une date peut être fixée pour faire le tour des voies de la commune et voir les limites. La date est fixée au mardi 7 avril 2026 à 14 h. Tous les élus qui le souhaitent peuvent venir.
- Isabelle FRAISSE expose qu'elle a fait un point avec d'autres élus sur les consommations d'eau et électricité de l'aire de camping-car. Les consommations paraissent élevées, ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.
Un point a également été fait sur les assurances de la commune (contrats datant de 2021). Olivier Pirozzini va les étudier pour voir le cas échéant comment renégocier les contrats.
- Alain BONNEFOY demande si le camion du service technique ferme à clé car il l'a trouvé ouvert. Une recherche est lancée pour savoir qui a les clés.
- Madame le Maire informe qu'elle sera absente de la commune ce week-end. En cas d'urgence, les adjoints seront appelés dans leur ordre de nomination.
- Madame le Maire informe que ce week-end auront lieu plusieurs manifestations d'associations (soirée jeux de Parigny Terre d'Expression, chasse aux œufs du Sou des Ecoles et thé dansant du club de l'Amitié). N'étant pas disponible ce week-end, elle invite les élus à participer à ces manifestations.

Séance levée à 19 h 08.



Soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 8 avril 2026.